

Paris, le 13 novembre 2019

## L'AGS adhère au Cercle d'Ethique des Affaires

L'AGS, le régime d'assurance de créances des salaires, poursuit son action aux côtés des entreprises en difficulté portée par une priorité stratégique : l'Ethique. Un devoir d'éthique non négociable, au regard des entreprises qui cotisent comme des salariés bénéficiaires. En effet, conscient que l'AGS n'est pas seulement soumise à des obligations réglementaires et législatives mais également à des "standards éthiques" qui se font de plus en plus impératifs, sa Direction nationale a décidé d'engager une nouvelle dynamique et de se doter d'outils d'aide à la décision dédiés.

La Qualité, l'Ethique sont deux des 2 axes stratégiques qui guident l'action de l'AGS, tant dans le cadre de ses relations avec ses partenaires que dans son fonctionnement interne au quotidien.

C'est en ce sens que **l'AGS vient d'adhérer au Cercle d'Ethique des Affaires**, think-tank de référence en la matière.

Présidé par Dominique Lamoureux, ancien Directeur Ethique et Responsabilité d'entreprise du groupe Thalès, il rassemble actuellement 55 entreprises. Véritable lieu de rassemblement de directeurs de l'éthique, de déontologues et de directeurs de la conformité et de la compliance, sa mission est de promouvoir l'éthique et la conformité dans le management et la gouvernance des entreprises françaises.

Cette adhésion fait suite à la mise en place par la Direction nationale, au sein du régime AGS, d'un « **Comité Ethique et Déontologie** » impliquant des collaborateurs et présidé par le Professeur émérite Jean-Claude Javillier qui a dirigé le département des normes du BIT (ONU-OIT) à Genève et qui est Président d'honneur de l'association des auditeurs en intelligence économique de l'Institut des hautes études de défense nationale (IE-IHEDN).

Ces initiatives sont accompagnées en interne de l'adoption de la « **Charte Ethique AGS** », davantage tourné vers le fonctionnement de l'institution qui comprend trois piliers : s'engager dans le respect de l'autre, s'engager durablement et s'engager loyalement. Ces engagements ont vocation de se décliner en actions concrètes au quotidien impactant les pratiques de tous nos métiers.

### A PROPOS DU REGIME AGS

Créé en 1974, le Régime de Garantie des salaires (AGS) a pour mission de protéger les salariés lors des défaillances d'entreprises. Amortisseur social unique et garantie universelle, il intervient quelle que soit la taille de l'entreprise et le nombre de salariés impactés.

Ce dispositif inédit de solidarité inter-entreprises est opéré par la Délégation Unédic AGS (DUA), composée de 230 personnes réparties en 15 centres en France métropolitaine et dans les DOM.

Acteur majeur de l'emploi et de l'économie, l'AGS accompagne les entreprises tout au long de la procédure collective.

En 2018, 188 150 salariés ont bénéficié de la garantie des salaires, pour un montant total versé de 1,5 milliard d'euros.